

GRAND NORMAT
SMCAP/BARDO
N° d'inventaire: 7425

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
Délegation Régionale
à l'Architecture et à l'Environnement
14, rue des Croisières B. P. Fonctionnaire
14037 CAEN CEDEX Téléphone (31) 05.52.00

L'ILE DU LARGE
DES ILES S^tMARCOUF
Ecole Départementale de Croisière du Calvados

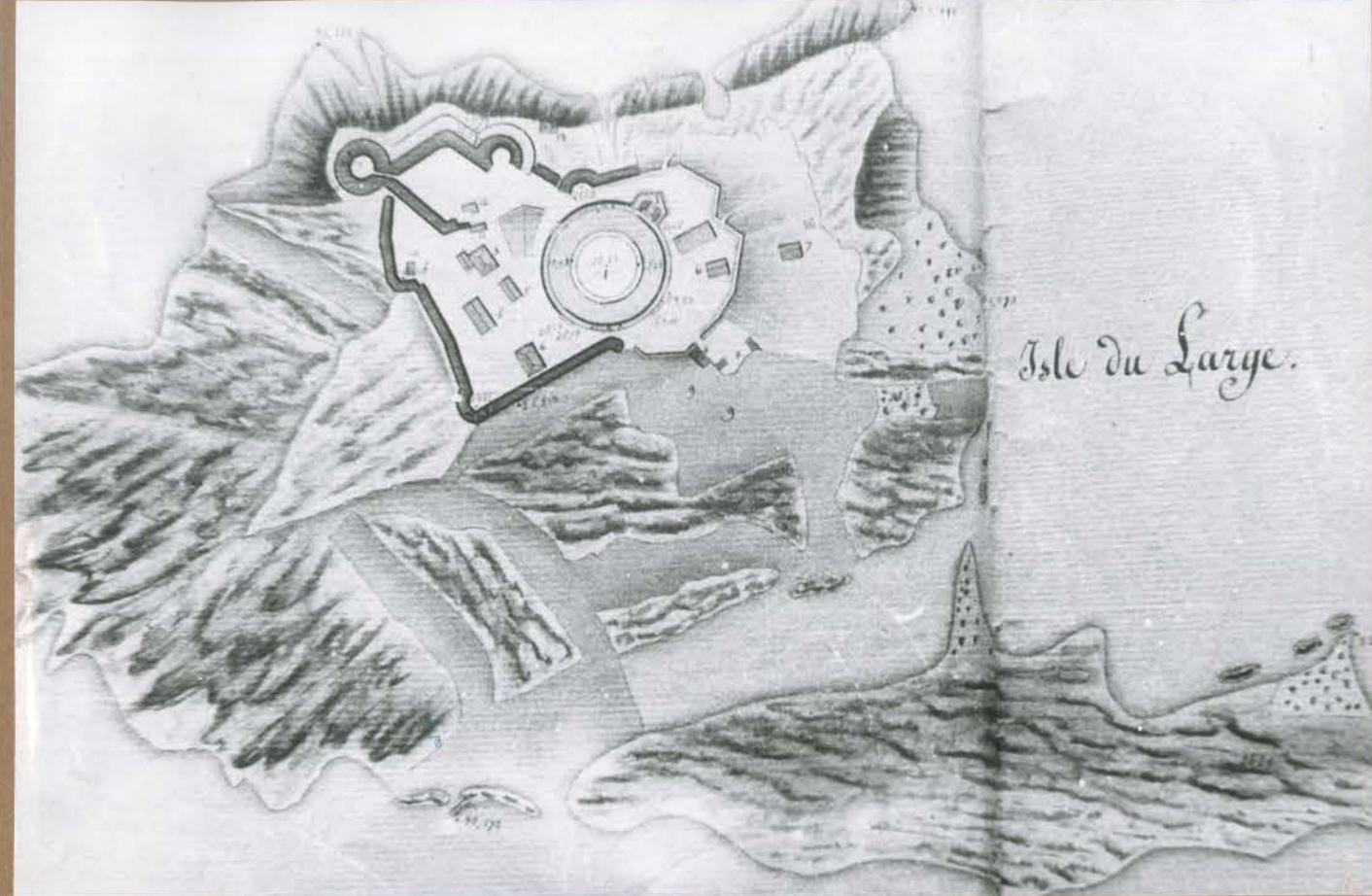
1421
ENV



St MARCOUF







EMY

L'environnement

- HERITAGE DU PASSE
- PROTECTION DES SITES
- SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LA MARINE NATIONALE
- RESERVE NATURELLE D'OISEAUX
- POINT D'ISOLEMENT à 8 MILLES de GRANDCAMP
7 MILLES de SAINT VAAST
- LIEU DE RENCONTRE DES HOMMES DANS LE MILIEU NATUREL

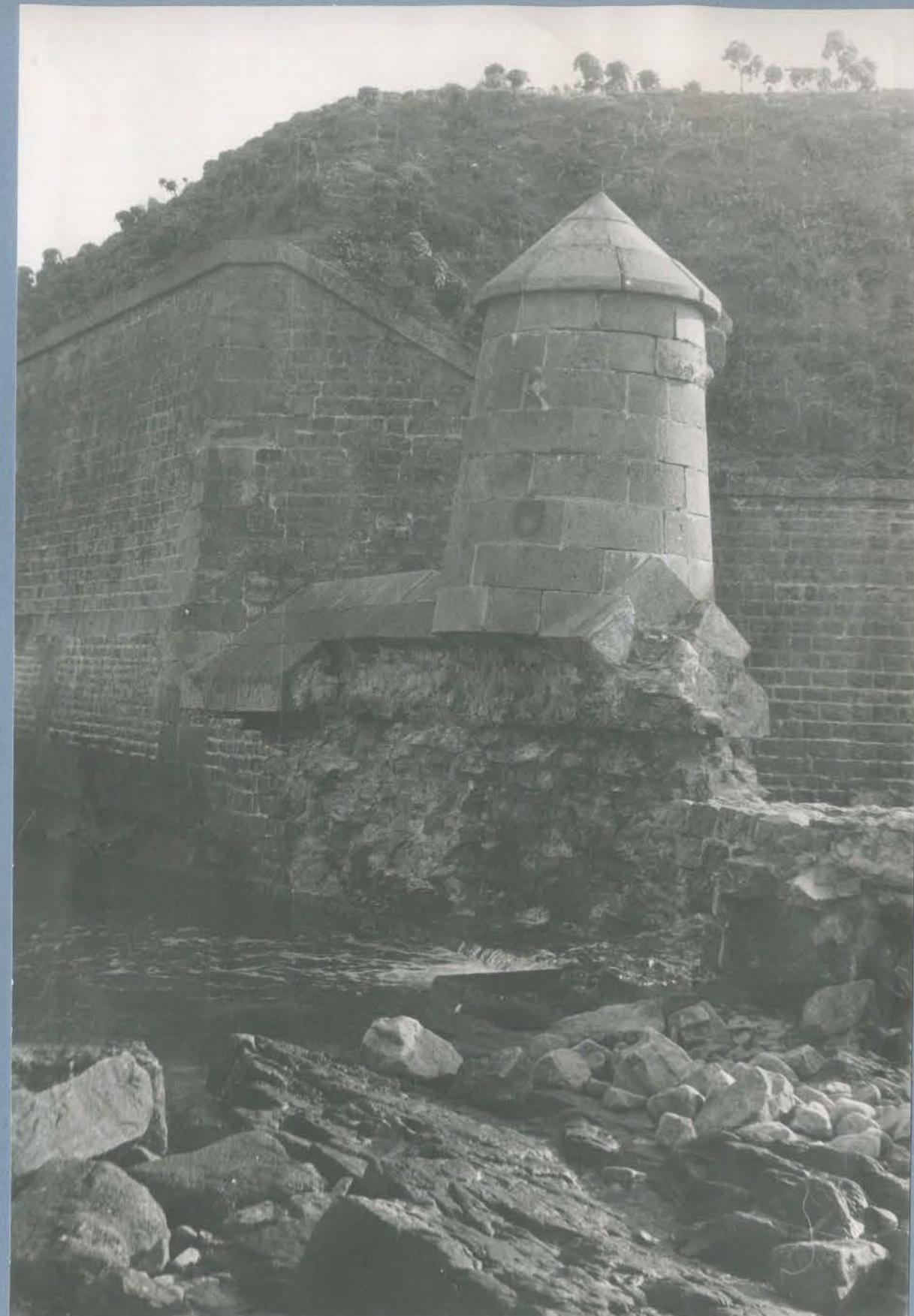


motivations

- 1/ Situation proche de la capitale
- 2/ Etape de croisière côtière
- 3/ Il n'existe en Manche Est aucune école de croisière. La position géographique du département du Calvados exige l'implantation de cette école; le nombre sans cesse croissant de participants, les succès remportés par la voile française dont la course croisière est l'aboutissement logique, militent en faveur de cette implantation.
- 4/ L'existence de cette école, permettra, par l'enseignement qui y sera dispensé de limiter le nombre des accidents maritimes, par là même, de limiter les frais considérables de recherche et de sauvetage qui incombent les services publics.

BUTS POURSUIVIS

- créer un point de sauvetage nécessaire en Manche
- entretenir pour conserver l'héritage du passé
- aider la réserve naturelle de l'île de terre.



VILLE DE CAEN

ECOLE DEPARTEMENTALE DE CROISIÈRE
DU CALVADOS

132 , B^d du G^l Leclerc 14000 Caen

Président : M . Linsale Serge

PROJET D'AMENAGEMENT
DE L'ILE DU LARGE DES S^tMARCOUF



programme

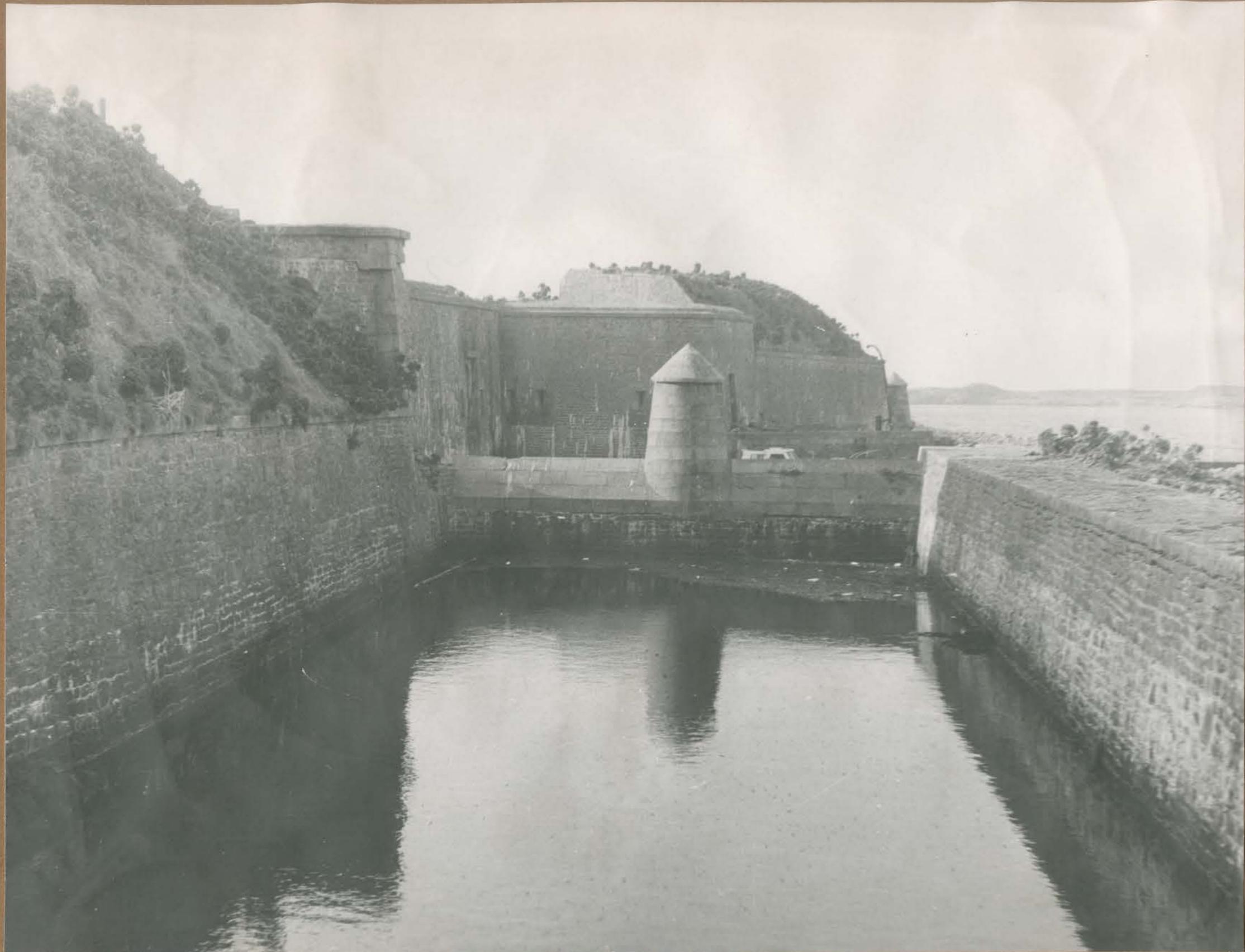
P R O G R A M M E

Le Présent programme défini par l'implantation de l'école départementale de croisière du Calvados en égard et en respect de la concession actuelle des Phares et Balises sur l'île du Large de Saint Marcouf comprend :

- A - L'école de croisière proprement dite
- B - Les bureaux des différentes administrations intéressées
- C - L'accueil des plaisanciers.

Afin de réaliser ce programme les travaux d'aménagement envisagés seront de deux sortes.

- I - L'installation maritime du port actuel et des digues et remparts et la pose de mouillages à l'extérieur
- II - Le réaménagement intérieur du Fort et des espaces environnants.
 - L'installation maritime du Port actuel, des quais, des digues et remparts.



Port de l'île du large
des S^t Marcouf



I - L'installation maritime du port actuel, des quais, digues et remparts.

- Le port 1/ - renforcer la jetée ouest, la prolonger à hauteur identique à ce qu'elle était auparavant
- 2/ - sur la façade nord-est renforcer la partie est des douves.
- 3/ - la façade sud-ouest est à renforcer immédiatement.
- 4/ - établir un mât de charge à l'emplacement initialement prévu (levée maximum 10 tonnes) refaire le dallage consolider la maçonnerie.
- 5/ - dégager le chenal de façon à autoriser le passage à marée haute et mortes eaux des bateaux d'un tirant d'eau de 2 mètres maximum et d'une largeur de 4 mètres maximum.
- 6/ - reconstituer l'ancien quai et d'une façon générale faire tous les travaux de façon à éviter qu'aux mouillages il n'y ait de trop forts courants.
- 7/ - refaire l'escalier d'accès et la porte d'entrée.
- 8/ - réimplanter d'une façon décorative sur les jetées les canons existants qui sont à récupérer.
- 9/ - baliser la passe et prévoir les feux d'entrée du port - babord tribord.
- 1) partie nord est de l'île renforcement de la digue et remise en état
- 2) partie est également
- 3) nettoyage des douves
- 4) slip de débarquement à prévoir entre les deux îles sous la partie sud de l'île du large
- 5) réutilisation des deux quais de la fosse à canon pour débarquement de vivre et pose d'une seconde passerelle.

L'ensemble de ces travaux servant aussi bien à l'école de croisière qu'aux hôtes de passage ainsi qu'à l'accueil des plaisanciers
Afin de protéger l'emplacement des pentes de certains oiseaux de mer il devrait être possible de condamner l'accès de ces emplacements.





II - Le réaménagement intérieur du fort et des espaces environnants.

Ce chapitre comprend :

A - L'école de croisière avec :

- a) l'accueil des stagiaires
- b) le logement des cadres et du personnel
- c) l'administration
- d) les services généraux

B - les bureaux des différentes administrations intéressées.

C - l'accueil des plaisanciers.

Le fort est composé de 24 travées aménageables sur 2 étages R. de CH 1er étage et un sous-sol partiel. C'est dans le fort que seront groupés les services généraux de l'école de croisière, les bureaux des différentes administrations, l'accueil des plaisanciers et l'accueil des stagiaires.

Au Sous-sol - 1) réserve d'eau de 15 jours pour 100 personnes, citerne en néoprène
récupération possible des eaux de pluie.
2) stockage des produits et du matériel non périssables.
3) groupe électrogène

Rez de chaussée : Bureaux pour Marine Nationale

- " Ponts et Chaussées
- " Phares et Balises
- " Jeunesse et Sports
- " Station de Sauvetage

: Salles de réunion et de détente :

- 4 salles de cours de 20 personnes chacune
- 2 salles de restaurant contenant 50 personnes chacune
- 1 salle de restaurant pour cadre de 20 personnes
- 1 salle de restaurant pour invités de 20 personnes





1 cuisine avec office et plonge pour 100 personnes avec réserve attenante, petite lingerie, buanderie de dépannage (le gros du linge se faisant à terre).

Un chauffage permanent pour stockage du matériel périssable et le séchage

Sanitaires - Garçons et Filles séparés.

1/ invités

2/ cadres

3/ service

à l'étage - les chambres des stagiaires garçons et filles séparés

- installations sanitaires et lavabos en groupe

- les chambres pour invités avec douches et lavabos attenants

- un bureau de télécommunication avec antenne

L'aménagement des chambres des stagiaires sera simple mais robuste, avec placard de rangement attenant.

Le couchage sera constitué par des hamacs.

L'accueil des plaisanciers et des personnes voulant étudier la nature et s'intéressant

à la réserve d'oiseaux sera traitée à part. Les chambres seront plus confortables.

Pour ces différents locaux l'électricité ne sera réservée qu'aux services généraux, aux chambres des invités et aux balisages des circulations.

Les chambres seront éclairées par des lampes à pétrole.

III - Le logement des cadres et du personnel, des bureaux, de l'administration, de l'école seront situés dans le bâtiment indépendant du fort. Ce bâtiment est à reconstituer presque entièrement.

Ce bâtiment sera divisé en deux. D'un côté logement des cadres avec partie administrative de l'école de l'autre logement du personnel de service.



La partie restante sera réservée et aménagée en logement pour le responsable de l'école de croisière et les hôtes de marque.

Les extérieurs seront aménagés pour les réunions en plein air avec aires de jeux.

Il sera prévu une aire pour hélicoptère.

